

Communiqué de Presse – 27/10/2025

Loi de 2005 sur l'égalité des chances ... une belle idée ... mais pas pour tous les enfants dans le Gard

Vingt ans après la loi de 2005 sur l'égalité des chances, présentée comme une avancée majeure pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, le constat reste amer : le bilan est encore trop mitigé.

Malgré la volonté affichée de Madame la Rectrice et de Monsieur le DASEN, de nombreux élèves à besoins éducatifs particuliers gardois se heurtent à un manque de places en établissements spécialisés et à une insuffisance de moyens dans les écoles, dites « ordinaires ».

Ces élèves ont pourtant droit à des personnels formés, au respect des aménagements pédagogiques, ainsi qu'à la mise en place effective des moyens de compensation nécessaires à leurs particularités en fonction de l'évaluation réelle de leurs besoins.

Dans notre département, l'expérimentation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) semble offrir une piste prometteuse pour améliorer l'accompagnement des élèves et la coopération entre les différents acteurs de l'éducation et du médico-social. Mais les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) en place manquent de moyen !

Il est inacceptable que des élèves se retrouvent sans AESH et, sans solution de remplacement, alors même que leurs besoins ont été officiellement reconnus par la MDPH.
À Milhaud et dans les communes alentours, 7 AESH manquent à l'appel ; à l'école Jules Ferry de Bagnols-sur-Cèze, 3 AESH font défaut, laissant 12 élèves notifiés sans accompagnement. Et les situations sont identiques à St Gilles, Saint Privat des Vieux, Alès et Le Vigan.

Ces situations sont pourtant connues des services de l'Éducation Nationale. Les parents, les enseignants et les élus locaux se mobilisent, alertent, proposent des solutions.

Mais où sont les réponses ?

Combien de temps encore faudra-t-il attendre pour que le droit à la scolarisation de tous les enfants soit réellement respecté ?

La FCPE du Gard rappelle que chaque élève concerné vit ces manques comme une rupture de droit et une atteinte à sa dignité.

Les AESH ne sont pas un "plus", mais une condition indispensable à l'égalité des chances et à la réussite scolaire.

La FCPE du Gard réaffirme que chaque élève doit pouvoir suivre sa scolarité dans des conditions sereines, avec les aménagements et accompagnements nécessaires à la pleine effectivité de ses droits.
L'école inclusive ne doit pas demeurer une promesse, mais devenir une réalité pour tous les enfants.

Contacts : Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la FCPE du Gard.

Email : contact@fcpe30.fr / Téléphone : 07 68 27 32 13

Sabrina GIRAUT, présidente FCPE du Gard